

SOCIAL : LA NOUVELLE DONNE

Une négociation sous contrainte

Engagées en début d'année suite au vote de la loi Arthuis (cf. notre tract du 8 mars dernier), les négociations sur les dépenses sociales sont entrées **dans une phase décisive**.

D'abord, parce que les sujets les plus sensibles (emploi et quasi-statut de nos collègues OSD, décisions concrètes de fermeture de certaines structures...) seront au cœur des prochaines discussions.

Ensuite, parce qu'il est prévu, indépendamment de la baisse mécanique de la dotation sociale calculée sur l'évolution des effectifs de la Banque, que soit établi, d'ici à la fin de l'année, un relevé de conclusions comportant des engagements ou décisions fermes de réduction des dépenses sociales ou de perspectives d'économies nouvelles chiffrées.

À défaut, **la Banque, en s'appuyant sur les dispositions de la loi Arthuis**, pourrait être en capacité d'imposer aux gestionnaires une réduction unilatérale et drastique de ses financements. Il en résulterait une remise en cause de nombreuses activités sociales et culturelles (ASC) et, corrélativement une diminution considérable du nombre d'agents OSD qui y sont employés.

En obligeant ainsi les organisations syndicales - à l'instar de la méthode Sarkozy en matière de relations sociales - à négocier avec une telle épée de Damoclès, la Banque **cherche en fait à imposer sa feuille de route**, dictée par la Cour des Comptes.

Pour de vraies négociations

La position du SNABF Solidaires, co-gestionnaire du CCE et gestionnaire d'une majorité de CE, est claire : nous nous sommes inscrits - et entendons le rester - dans une logique de négociations certes, mais de vraies négociations.

Ce qui implique, au minimum, le respect des conditions suivantes :

- nous n'accepterons qu'un **accord équilibré et équitable pour toutes les parties concernées** : la Banque, mais aussi le Personnel auquel doit être offert un niveau élevé de prestations ainsi que les gestionnaires qui devront disposer des moyens humains et financiers nécessaires,
- les négociations doivent être conduites en toute transparence, afin d'associer notamment les élus, responsables légalement et pénalement de la gestion des activités sociales,
- la **mise en œuvre des engagements doit être suffisamment étalée dans le temps**. Ce paramètre sera en effet déterminant, eu égard au nombre de collègues détachés et OSD impactés (plusieurs centaines), aux conséquences humaines et sociales de certaines décisions, à la diversité et à la complexité des activités concernées.

À cet égard, le SNABF Solidaires se battra pour que soient **respectées les dispositions du quasi-statut en matière de rémunération et de reclassement du personnel OSD** qui ne doit pas servir de variable d'ajustement.

Dans le cas contraire, la Banque devra assumer, seule, la responsabilité des choix qu'elle viendrait à imposer aux gestionnaires.

Nos propositions d'évolution

C'est sur ces bases et en recherchant - si possible - l'unité intersyndicale la plus large que nous défendrons les axes suivants :

- ⇒ **Définir des priorités au sein de l'ensemble des ASC.**
Dans un contexte de baisse structurelle des enveloppes d'effectifs et budgétaires allouées au social, le SNABF Solidaires privilégiera les ASC dans le sens du service rendu au plus grand nombre d'agents et de la solidarité. C'est pourquoi, **sans nullement exclure des actions dans d'autres domaines, la restauration collective, l'action sociale** (notamment en faveur des personnes âgées dans le besoin, des handicapés, des malades, des agents ou enfants en difficulté...) **et la couverture complémentaire santé (mutuelle) seront au cœur de nos préoccupations.**
- ⇒ Proposer des prestations prenant en compte, au plus près, les intérêts légitimes du Personnel. À la lumière des besoins exprimés, nous serons amenés à **faire des choix, en redéfinissant le paramètre des ASC et des structures rattachées** : réduction voire arrêt - du moins sous leur forme actuelle - de certaines prestations et structures (une partie des coopératives et des centres de vacances). Mais, parallèlement, nous veillerons à ce qu'une partie des économies réalisées soit **redéployée au profit de prestations existantes (CESU) ou de nouvelles prestations** répondant à l'évolution des attentes du Personnel : **chèque transport** - mesure déjà proposée par le seul SNABF Solidaires lors des dernières négociations salariales -, **aides au logement et à l'installation des jeunes agents**. Ces propositions feront l'objet de nos prochaines publications.
- ⇒ Construire **un nouvel édifice social qui offre au plus grand nombre d'agents des prestations de haut niveau, au meilleur coût et dans des conditions d'accès les plus équitables possible.**
- ⇒ **Optimiser la gestion des fonds sociaux** à travers notamment :
 - le développement - dans toute la mesure possible - des prestations permettant de réduire les charges patronales payées par le CCE et les CE à l'URSSAF,
 - la rationalisation des méthodes de fonctionnement et de gestion des structures sociales,
 - la professionnalisation accrue des équipes gestionnaires,
 - l'élaboration d'un nouvel accord de fonctionnement et de financement entre le CCE et les CE, afin de mettre en place un cadre contractuel plus adapté à la nouvelle donne.

Dès le début des discussions sur l'évolution des dépenses sociales, notre organisation n'a eu de cesse de combattre le contexte que la Banque tente d'imposer.

Mais, du fait des responsabilités que le Personnel nous a confiées dans la gestion des ASC, **nous ne pouvons ignorer cette évolution de notre environnement.**

Les prochaines semaines seront donc cruciales : nous devons à la fois effectuer des choix difficiles et tout mettre en œuvre pour faire aboutir nos orientations en matière de dépenses sociales.

Forts de votre soutien, nous nous engageons à le faire en toute transparence, guidés par le seul souci de défendre, avec une totale détermination, les intérêts légitimes de tout le Personnel.

